

BULLETTIN D'INSCRIPTION / PAR PERSONNE

La marche nocturne gourmande n'est pas un repas, mais l'occasion de découvrir des produits locaux et d'échanger entre participants.

NOM : -----

Prénom : -----

Année de naissance : -----

Sexe : féminin masculin

Adresse : -----

Ville : -----

Code Postal : -----

Téléphone : -----

Adresse Mail : -----

Souhaite participer à la marche nocturne gourmande (parcours 10,3 km).

Des surprises vous attendent tout au long du parcours

règlement par chèque à l'ordre de : PEVELE EN FORME

en espèce à l'adresse ci-dessous

A retourner avant le 30 MAI 2014 à

PEVELE EN FORME

37 rue de Bonnance - 59242 TEMPLEUVE

Tél. : 03 20 59 31 45 après 19 h ou 06 02 27 50 11 après 20 h

Je déclare avoir pris connaissance du règlement, je m'engage à le respecter et renonce à mon droit à l'image.

Signature

REGLEMENT DE LA MARCHE NOCTURNE GOURMANDE

Article 1 : Pévèle en Forme organise sur la commune de Bouvines, une marche nocturne gourmande le 6 Juin 2014 à la salle polyvalente, à la mairie à partir de 19 h00.

Article 2 : Il n'y a pas de classement, ni de compétition, il s'agit d'une marche en randonnée à allure libre, dans un but de favoriser le contact, la communication entre les participants, de rencontrer des producteurs locaux et de découvrir les communes du pays pévélois.

Article 3 : Conformément au code de la route, en l'absence de trottoir, il faut marcher à gauche de la route, face à la circulation. Les groupes sont interdits, vous devez marcher en « File indienne » sauf s'il y a un trottoir ou un chemin de terre. **Pour la traversée du centre de Bouvines, veuillez utiliser OBLIGATOIREMENT les passages piétons.**

Article 4 : Il y a 1 parcours : environ 10,3 km. Toutefois il est déconseillé de venir avec des poussettes à cause des chemins de terre.

Article 5 : L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier la marche en cas de force majeure. En cas d'annulation avant l'épreuve les droits d'inscription seront remboursés.

Article 6 : Le bulletin d'inscription avec le paiement de 7€ est à retourner avant le vendredi 30 mai 2014 à l'adresse indiquée sur le bulletin.

Article 7 : Le club Pévèle en Forme est couvert par une police d'assurance souscrite auprès de la MAIF rue de Cambrai à Lille - Numéro 3487450T -.

Article 8 : Le certificat médical n'étant pas obligatoire, les participants s'assurent de leur Capacité physique pour réaliser le parcours choisi. De même, ils peuvent souscrire une assurance complémentaire, en plus de celle de l'organisation, en cas d'accidents s'ils souhaitent une couverture d'assurance supérieure.

Article 9 : Pour une bonne organisation, les participants doivent pointer au départ de la salle polyvalente entre 19h00 et 20h30. Après cette heure, aucun départ ne sera autorisé.

Article 10 : Inscription gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.

Article 11 : en cas d'accident, de malaise sur le parcours, téléphonez au 06 02 27 50 11 ou prévenir au stand de ravitaillement, ce en précisant l'endroit à l'aide du plan ci-joint.